

## NOTE BUDGET PRIMITIF 2021

Le Sivom est un syndicat intercommunal qui regroupe la commune de Guermantes et de Conches qui totalisent 2935 habitants. Il est propriétaire des locaux et des terrains. Il en assure l'entretien et les travaux. Il a à sa charge la gestion de l'école, du centre de loisirs, de la cantine et d'un Espace Jeunes. Ces principales ressources sont constituées de la participation des communes, (inchangée depuis de nombreuses années) de la taxe syndicale (augmentation votée par délibération en date du 17/12/2020 pour l'année 2021), de la redevance des parents qui inscrivent leurs enfants aux différents services et des prestations de la CAF. Le Sivom n'a aucune dette et a contracté un prêt de 98000 € remboursable sur 5 ans pour financer la phase 1 de la rénovation. Les locaux sont vétustes et doivent continuer à être rénovés pour assurer l'accueil en toute sécurité. La première phase des travaux a débuté, elle se terminera fin juin 2021.

### **Phase 1 rénovation :**

#### **Financement :**

Sur l'exercice 2019, l'attribution de la DETR pour un montant de 157 650 € a permis d'engager les premiers travaux de rénovation (chaufferie, toit) pour un montant de 86 757,36 € TTC. Un premier déblocage de fonds, correspondant aux travaux réalisés a été reçu en 2020 pour un montant de 23039,69 €.

Les subventions attendues par la région d'un montant de 137 540 € et par le département pour un montant de 103 500 € nous ont été notifiées en juillet 2020. La Direction des Finances Publiques a délivré un avis favorable sur la faisabilité financière de l'investissement en préconisant le recours à un prêt de 98000 € et à un prêt relais pour

couvrir le décalage entre l'engagement des dépenses et l'avance de la TVA d'une part, et le versement des subventions d'autre part.

En 2021, le prêt relais contracté d'un montant de 480 000 € couvrira les dépenses liées à la rénovation.

M Grenard, Trésorier, a également émis un avis favorable.

#### Déroulement des travaux :

Les travaux de désamiantage et de déplombage sont terminés .Le marché qui concerne 9 corps d'état (électricité, plomberie, peinture et signalétique, menuiserie extérieures et intérieures, carrelage et faïence murale, toit, maçonnerie et aménagement extérieur) a été réalisé et les lots attribués (délibération du 14 /10/2020). La réception des travaux est prévue le 30 juin 2021.

#### Section fonctionnement

Les intérêts du prêt de 98 000 euros et du prêt relais sont inscrits au budget au compte 66111, en dépenses de fonctionnement, pour un montant de 1500 €.

La situation sanitaire actuelle nous oblige à rester prudent sur le montant des recettes de fonctionnement. On note, une diminution des inscriptions au centre de loisirs et à la cantine car beaucoup de parents sont en télé travail ou ont modifié leur mode de garde. D'autre part, durant les travaux, une classe de CM1 a été délocalisée à l'école Gustave Ribaud de Conches sur Gondoire, diminuant également les recettes périscolaires qui sont versées à la commune de Conches. Cette diminution des inscriptions entraine également une baisse des prestations de la CAF. Durant cette rénovation, un poste d'animateur de 35 H a été créé pour venir en renfort à l'équipe d'animation de l'école Gustave Ribaud et assurer un aide supplémentaire en matinée à l'école maternelle.

A la rentrée scolaire 2021-2022, ce poste sera supprimé, diminuant les charges salariales. La mise en place du protocole sanitaire continue d'augmenter nos dépenses de fonctionnement (achat de masques, produits de nettoyage spécifiques, gel hydro alcoolique ... ).

### **Section investissement**

Le solde des frais d'études et honoraires est inscrit au budget au compte 2031 pour un montant de 44 763,80 €. Seule, une partie du montant des travaux (408 578,57 €) sera inscrite au BP 2021. La totalité du montant des travaux (511 297,84 €) sera inscrite au BS 21 lorsque nous affecterons le résultat de l'année 2020.

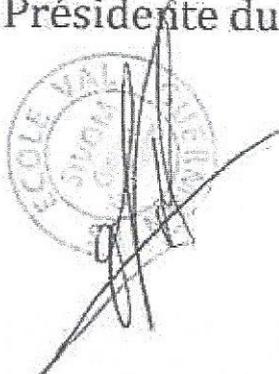
Le remboursement du capital du prêt de 98 000€ est inscrit au budget au compte 1641 pour un montant de 20 000€ en dépenses d'investissement.

Le prêt relais pour un montant de 480 000 € est inscrit en recettes d'investissement au compte 1641. Il remplace les inscriptions budgétaires des subventions notifiées et du montant du FCTVA attendus.

Seul, le montant des intérêts du prêt relais sera inscrit au budget. Le capital du prêt relais sera remboursable dans 2 ans. Un remboursement par anticipation pourra être effectué, sans pénalité, au fur et à mesure du versement des subventions et du FCTVA.

D'autre part, nous devons aussi prévoir des dépenses imprévues en investissement en cas d'avenants au marché.

Mme Viard, Présidente du Sivom.

The image shows a circular official stamp of the Sivom (Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Arrière) with a handwritten signature in black ink over it. The stamp contains the text 'ECOLE VAL DE L'ARRIERE' and 'SIVOM'. The signature is a cursive scribble that partially obscures the stamp.